

Compte Rendu du conseil d'établissement **du Jeudi 17 avril 2025**

Ouverture de la séance à 17H30

Sont présents :

Membre de droit

- M. BONHOMME Grégoire, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. BAQUIE Francis, Proviseur
- M. BARAUD Vincent, Directeur du premier degré
- Mme RUSSET Lavinia, Responsable administrative et Financière
- Mme FIAKAIFONU Angeliqua, Conseillère Principale d'Education

Membres élus représentants des personnels

- Mme LEGENDRE Amélie, Représentante des enseignants du 1^{er} degré (seule représentante titulaire cette année)
- M. RAGOT Loïc et M. CORNUAULT Manuel, Représentants des enseignants du 2nd degré
- Mme AMOS Adeline, Représentante des personnels non enseignants (suppléante de Mme KOMBE, absente excusée)

Membres élus représentants des parents et des élèves

- Mme BONNET-ROCHE Elodie, M. LAMBERTI Julien, M. CHOUVELON Gauthier, Représentants des parents d'élèves
- Mme MAYA Maleb, M. TRAU Caspian Représentants des élèves

Invités :

- Mme MONNIER Delphine, Consule de France
- M. CUMBO Georges, Conseiller consulaire
- M. GAUCHET Gabriel, membre du comité de gestion représentant la Présidente absente excusée
- M. FAMEL Kaelig, vice-présidente du Conseil pour la Vie Lycéenne

Quorum atteint 16 personnes présentes dont 14 votants et 4 invités

Ouverture de la séance et Désignation du secrétaire:

Ouverture de la séance à 17h30

Secrétaire : M. BARAUD Vincent, Directeur du premier degré

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents. Il remercie particulièrement les élèves et les parents d'élèves pour leur engagement dans cette instance capitale du lycée. Les membres sont invités à se présenter individuellement.

I. Ordre du jour, pour approbation

1. Approbation de l'ordre du jour;
2. Approbation du CR du Conseil d'Etablissement du 10/12/2024;
3. Présentation du rôle et attributions du Conseil d'établissement et Rappel du résultat des élections
4. Installation des instances 2025 : Conseil de Discipline ; Comité d'Education à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement ; Commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire ; Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail pour les Personnels ; Cellule de Formation continue ;
5. Vote du règlement intérieur du conseil d'établissement;
6. Informations de rentrée 2025 ;
7. Sécurité et bilan de l'exercice PPMS du 24 mars 2025;
8. Vote du budget du voyage des élèves de Nabanga en Australie ;
9. Vote du budget pour le voyage des élèves de SVT;
10. Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote 14

II. Approbation du PV du conseil d'établissement du 10/12/2024

Le Président rappelle que lors de ce Conseil d'Etablissement ont été présentés ou votés :

- Le projet de nouveau Règlement intérieur pour vote
- La Présentation des bilans pédagogiques pour information
- Une Information sur les travaux de la commission restauration
- Une Information sur le projet d'extension
- Une Information sur la rentrée 2025
- L'organisation des Permanences des vacances d'été pour information
-

Le PV est adopté à l'unanimité.

Vote 14

III. Présentation du rôle et attributions du Conseil d'établissement et Rappel du résultat des élections

En préambule, le président rappelle l'appartenance de l'établissement au réseau AEFÉ qui compte désormais 600 écoles dans 138 pays et 400 000 élèves scolarisés.

Il rappelle le statut de l'établissement qui est conventionné avec l'AEFE et homologué sur tous les niveaux par l'Education Nationale. La convention délègue la gestion financière de l'établissement à l'association des parents d'élèves et engendre un mode de fonctionnement particulier sous forme de gouvernance partagée entre l'AEFE (représentée par le proviseur) et le comité de gestion.

L'homologation constitue le garant de la qualité pédagogique dispensée au lycée puisqu'elle nous reconnaît légitime pour enseigner les programmes de l'Education Nationale et pour délivrer ses diplômes.

■ Rôle, attributions et composition du Conseil d'Etablissement :

Le Président rappelle et commente les grandes attributions du Conseil d'établissement

Texte cadre : CIRCULAIRE n° 0732 du 21/06/2022

- Le CE est l'instance principale de l'établissement. Il est compétent pour le 1^{er} et le 2nd degrés.
- Information précise sur les domaines fondamentaux de l'établissement : le budget, le compte financier, les orientations stratégiques de l'établissement.
- Compétent sur le volet organisationnel général du lycée, il adopte les horaires de fonctionnement ainsi que le calendrier scolaire.
- Compétent sur toutes les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement, il adopte le projet d'établissement, le Règlement Intérieur du lycée ; il adopte tous types de plans ou d'actions relatives aux domaines pédagogique et éducatif.
- Il émet un avis formé par un vote sur la carte des emplois ; les propositions d'évolution des structures pédagogiques ; les questions d'hygiène et de sécurité générales ; le financement des voyages scolaires ; l'organisation de la vie éducative.
- Le CE adopte lors de sa première réunion de l'année, son propre règlement intérieur.

■ Composition du Conseil d'Etablissement :

- Le CE est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit, de membres élus représentant des personnels
- et de membres élus représentant les parents et les élèves : 5 membres de droit, 5 membres élus des personnels, 5 membres élus des parents et élèves.
- Le CE accueille aussi lors de ses réunions délibératives des membres siégeant à titre consultatif

Composition du Conseil d'établissement

5 membres de droit - Le COCAC - Le proviseur - Le directeur - La RAF - La CPE	5 membres élus des personnels - 4 enseignants - 1 non-enseignant	5 membres élus des parents et élèves - 3 parents - 2 élèves	4 personnalités qualifiées - La Consul(e) de France ou son représentant - Le Conseiller Consulaire - Le ou la Vice-Président(e) du CVL - La Président(e) du CDG ou son représentant
Droit de vote			Consultation

■ Rappel sur les élections :

Les élections des représentants pour l'année 2025 se sont déroulées selon le planning suivant :

- élections des représentants élèves : semaine du 11 au 15 mars 2024
- élections des représentants des personnels et des parents : semaine du 18 au 22 mars 2024

Les résultats ont été les suivants :

➤ Pour les élèves Les représentants au CE sont élus par vote lors de l'assemblée des délégués 31 votants sur 32 inscrits 31 <u>suff.</u> exprimés 2 titulaires : <u>Caspian Trau</u> <u>Maya Maleb</u> 2 suppléants <u>Noah Dinh</u> <u>Jade Durpaire</u>	➤ Pour les parents • 211 votants sur 782 inscrits = 26,90% • 134 <u>suff.</u> exprimés, • 77 nuls • La liste a obtenu 134 voix, soit 100% des exprimés, 17,13% des inscrits, et 63,50 % des votants Elu(e)s : <u>Mme Bonnet-Roche</u> <u>M. Chouvelon</u> <u>M. Lamberti</u>	➤ Pour les personnels 1^{er} degré • 4 votants sur 22 inscrits, 18,18% • 2 <u>suff.</u> exprimés • 2 nuls • La liste a obtenu 2 voix, soit 100% des exprimés, 9,09% des inscrits, et 50% des votants Elues : <u>Mme Legendre</u> <u>Mme Buard (suppléante)</u>	➤ Pour les personnels 2nd degré • 10 votants sur 32 inscrits, 31,25% • 9 <u>suff.</u> exprimés • 1 nul • La liste a obtenu 9 voix, soit 100% des exprimés, 28,12% des inscrits, et 90% des votants Elus : <u>M. Cornuault</u> <u>M. Ragot</u>	➤ Pour les personnels non enseignants • 15 votants sur 22 inscrits, 68,18% • 14 <u>suff.</u> exprimés • 1 nul • La liste a obtenu 14 voix, soit 100% des exprimés, 63,63% des inscrits, et 93,33% des votants Elue : Mme Kombe
---	--	---	---	---

Le président relève le très faible taux de participation des personnels enseignants.

Le taux de participation des parents, bien que toujours faible, est en hausse de 4 points par rapport à l'an passé.

Il relève aussi le taux important de vote nuls en raison d'une mauvaise compréhension des modalités de vote chez les parents d'élèves. De nombreux bulletins sont notamment rendus nuls en raison de ratures ou d'écritures sur le bulletin de vote.

IV. Installations des Instances

Le président rappelle le rôle et la composition des différentes instances à installer au cours de ce premier Conseil d'établissement des élections. Un point est fait sur chacune d'entre elles. Puis il propose de passer à la constitution des instances.

Après présentation et discussion, les diverses instances sont installées.

Le président constate et déplore notamment le désengagement et l'absence d'enseignants en contrat local dans la commission locale de recrutement où leur avis est primordial dans le processus de recrutement de nouveaux collègues.

Le conseil de discipline	Le conseil d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement	La commission d'hygiène et de sécurité de la communauté scolaire	La commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des personnels	La cellule de formation continue
M.Baquié (Proviseur) Mme <u>Fiakaifonu</u> (CPE) Mme <u>Russet</u> (RAF) Mme Legendre (Ens) Mme <u>Buard</u> (Ens) M. Ragot (Ens) M. Cornuault (Ens) Mme <u>Kombe</u> (Non Ens) Caspian TRAU Jade DURPAIRE Maya MALEB Mme BONNET ROCHE M. CHOUVELON	M.Baquié (proviseur) M. Baraud (directeur) Mme Russet (RAF) Mme <u>Fiakaifonu</u> (CPE) M. Vergnaud (CPE) Mme <u>Maucotel</u> (Inf.) Adrien Wong (élève) Noah Dinh (élève) Pascal Manu-Harry (élève) 3 enseignants manquants M. LAMBERTI	M.Baquié (proviseur) M. Baraud (directeur) Mme Russet (RAF) Mme <u>Fiakaifonu</u> (CPE) Mme Jung Dupoux (Ens) Mme Gardais (Ens) M. Signo (Non Ens) Mme Sahe (Non Ens) <u>Sandrino Pakaina</u> (élève) Teva Chabod (élève) M. LAMBERTI M. CHOUVELON 3 enseignants manquants	M.Baquié (proviseur) M. Baraud (directeur) Mme Russet (RAF) Mme <u>Fiakaifonu</u> (CPE) M. Oulié (Enseignant) Mme Pasut (non enseignant) 2 enseignants manquants	M.Baquié (proviseur) M. Baraud (directeur) Mme Russet (RAF) M. Hoffschir (Enseignant) M. Ragot (Enseignant) 2 enseignants manquants 2 non ens manquants

V. Adoption du règlement intérieur Du conseil d'établissement 2025

Le président rappelle qu'il entre dans les prérogatives du Conseil d'Etablissement de voter son propre règlement intérieur. Ce règlement est valable pour un an, jusqu'à la tenue du 1^{er} conseil d'établissement post-élections de l'année scolaire prochaine.

Le projet de Règlement Intérieur est projeté et commenté. Il comporte 10 points et fixe les modalités de fonctionnement du CE.

Le Règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Vote 14

VI. Informations de rentrée 2025

Le président fait un rappel sur la structure pédagogique et les ressources humaines à la rentrée 2025. Il propose une 1^{ère} projection en nombre de divisions prévisionnelles pour 2026 en appliquant une simple « montée de cohortes ». Il est précisé que les prévisions sont encore un peu floues en ce début d'année et que le nombre de divisions prévisionnelles peut encore évoluer.

Il est expliqué la nécessité pour le lycée de passer à la rentrée prochaine à 6 classes de maternelle afin de compenser la « sortie » de 52 élèves de terminale et ainsi maintenir des effectifs globaux autour de 700. Cela se fera sans fermeture de classe dans le 1^{er} degré où une division de moins sera nécessaire en cycle 2, vu l'état des effectifs prévisionnels. Cette classe sera transférée sur le niveau maternelle afin de pouvoir continuer à accueillir 48 élèves de petite section. Le président précise que la réussite de la campagne de recrutement avec 48 élèves de petite section est vitale pour le lycée.

■ Structure pédagogique et ressources humaines :

1^{er} degré :

- ✓ 16 divisions
- ✓ 374 élèves

Projection 2026 :

- ✓ 16 divisions

2nd degré :

- ✓ 16 divisions
- ✓ 329 élèves

Projection 2026 :

- ✓ 15 ou 16 divisions

Ressources humaines 2024:

- ✓ 3 personnels de direction,
- ✓ 11 personnels d'éducation de santé et administratif
- ✓ 14 personnels non enseignants (maintenance, service, ASEM)
- ✓ 52 personnels enseignants dont :
 - 17 titulaires détachés AEFÉ (7 dans le 1^{er} degré et 10 dans le 2nd degré)
 - 10 titulaires en contrat local

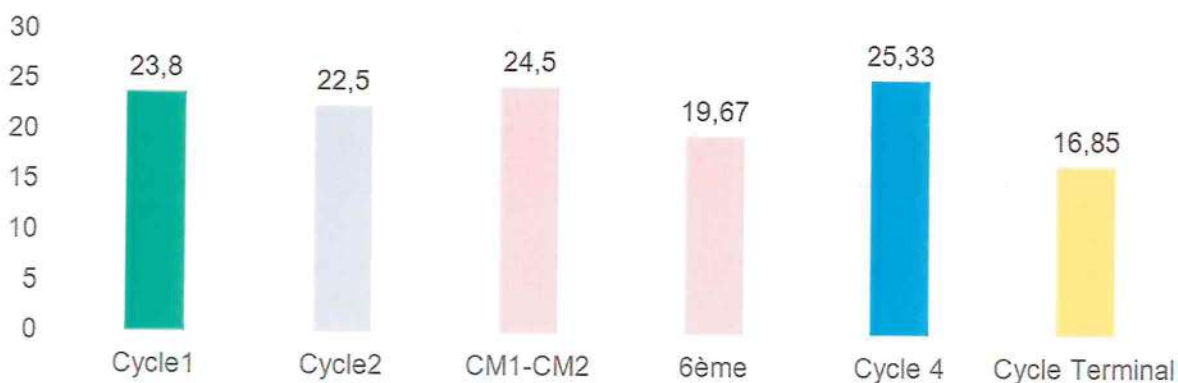
Le président informe le conseil qu'une Commission Locale de Recrutement se tiendra le vendredi 25 avril prochain avec comme postes à pourvoir AU 01/08/2025 :

- 1 poste de professeur des écoles
- 1 poste de professeur des écoles spécialisé
- 1 poste d'intervenante anglais maternelle
- 1 poste de professeur en sciences économiques et sociales / Histoire-Géographie
- 1 poste à mi-temps Arts Plastiques
- 1 poste de professeur de Chinois
- 1 poste d'Histoire-Géographie susceptible d'être vacant

De nombreux dossiers ont été reçus et seront étudiés en CLR. Les postes les moins demandés seront semble-t-il le poste en arts plastiques (poste à mi-temps), le poste de chinois

Un point est ensuite fait sur les effectifs par cycle et par niveau de classe. Les effectifs moyens par cycle sont projetés et commentés. Le président conclut en précisant que l'effectif moyen global par division s'élève au lycée à 21.9 élèves. Avec des différences nettes entre les effectifs du cycle 4 et du cycle terminal dans le second degré, et un effectif moyen élevé sur l'ensemble des divisions dans le 1^{er} degré. Il précise que ces moyennes par cycle et par classe, sont dans la moyenne élevée des effectifs des établissements de la zone Asie-Pacifique.

Effectifs moyens par cycle



▪ Le projet d'établissement 2023-2027 :

Le président rappelle que le lycée s'est doté d'un projet d'établissement en 2023 dont l'avancée est mesurée et évaluée chaque année. Ce projet constitue la direction commune dans laquelle nous sommes tous sensés travailler. Il sera définitivement évalué en 2027, avant écriture d'un nouveau projet.

Les principaux axes et objectifs stratégiques sont projetés et commentés :

Axe 1 : Accompagner chaque élève vers sa réussite

[OBJECTIF 1] ASSURER LES CONDITIONS DE LA REUSSITE POUR TOUS

[OBJECTIF 2] ENGAGER CHACUN DANS UN PARCOURS DE REUSSITE ET DE DEVELOPPEMENT PERSONNALISE

[OBJECTIF 3] CONDUIRE A UNE ORIENTATION CHOISIE, COHERENTE ET AMBITIEUSE

AXE 2 : Développer une culture de l'engagement, de la responsabilité, de la citoyenneté et du vivre ensemble

[OBJECTIF 1] ENCOURAGER ET PERENNISER LE BIEN VIVRE-ENSEMBLE

[OBJECTIF 2] EDUQUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SUSCITER L'ENGAGEMENT EN SA FAVEUR

[OBJECTIF 3] RENFORCER L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

AXE 3 : Renforcer et valoriser le rayonnement de l'établissement

[OBJECTIF 1] ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION EFFICIENTE

[OBJECTIF 2] METTRE LE LYCEE AU CENTRE DE SON ENVIRONNEMENT EN GARANTISSANT SON RAYONNEMENT

Le président tient à souligner quelques priorités du projet d'établissement qui se sont concrétisées par des nouveautés en ce début d'année. Il précise notamment qu'une demande de labellisation en tant qu'établissement en démarche de développement durable a été faite après la labellisation obtenue au niveau 1 en 2023. Il souligne aussi que le lycée pourrait bientôt intégrer le réseau de l'AAFEBS (Australian Association of French-English Bilingual Schools) en tant qu'école proposant un parcours en section internationale et un BFI australien. L'intégration de ce réseau lui paraît important afin de mener des projets communs avec d'autres écoles de la zone. D'autres grands objectifs sont cités et commentés.

Il signale que le volet pédagogique du projet laisse une place importante à l'exploitation des évaluations nationales de rentrée. Un temps est pris pour présenter les résultats de cette année. Le directeur du 1^{er} degré, qui a analysé ces résultats, les commente en commençant par le français, puis les mathématiques. Ce sont les taux de « maîtrise satisfaisante » qui servent d'élément de comparaison avec les résultats obtenus au niveau national.

Le constat est globalement le même en français et en maths avec des taux de maîtrise satisfaisant en dessous des moyennes nationales dans le 1^{er} degré, puis un croisement des courbes à l'entrée en 6^{ème} avec des taux qui deviennent supérieurs et qui se maintiennent au-dessus des moyennes nationales en 4^{ème} et en seconde. Il en est déduit que la mauvaise maîtrise du français pour une grande majorité des élèves dans le cycle 2 (élèves allophones, ou ne parlant pas le français en dehors de l'école..) plombent les résultats dans le 1^{er} degré. Mais le travail accompli porte ses fruits sur la suite des parcours des élèves, comme le prouvent les résultats des évaluations mais aussi les taux de réussite élevés aux différents examens (DNB et BAC)

▪ Vie de l'élève :

Le président tient à détailler certaines nouveautés dans ce domaine à cette rentrée 2025 :

Application du nouveau Règlement intérieur avec notamment l'interdiction de l'usage du téléphone portable par les collégiens.

Protocole du traitement du harcèlement : voté l'an passé en conseil d'établissement et mise en œuvre cette année

Création de la « Maison Des Lycéens » : création d'une association des lycéens. La maison des lycéens est créée depuis cette rentrée. Très important aux yeux du président pour inciter à l'initiative lycéenne, la gestion de projets...

Instances élèves : toutes les instances continueront de fonctionner. Elles sont très bien investies par les élèves que le président remercie.

Création de l'Association des anciens élèves : cette création est en cours et devrait aboutir sous peu.

Nouvelles procédures pour le Parcours Avenir : cette année ce sont les CPE qui pilotent ce parcours

Restauration et pause méridienne : beaucoup d'élèves déjeunent au lycée : 70 en maternelle, 240 à l'élémentaire, 262 dans le secondaire. Le président reconnaît que les conditions d'accueil méritent encore d'être optimisées. Des personnels supplémentaires ont été embauchés pour l'encadrement. 6 personnes sont présentes pour le repas des élèves de maternelle, 6 dans la cour de l'élémentaire. Ce n'est pas encore idéal mais des améliorations sont notables. Le président évoque le projet de construction du faré pour l'élémentaire qui n'est pas abandonnée mais dont les devis laissent apparaître un prix prohibitif aujourd'hui.

Un représentant des parents interroge le conseil à propos du nombre important d'élèves restant déjeuner au lycée et s'interroge sur le possible lien entre les horaires du lycée (fin des cours à 11h30) et les horaires de bureau. Il pense qu'une fin des cours à 12h serait plus facilement gérable pour les parents qui pourraient peut-être plus facilement récupérer leurs enfants. Le président répond que c'est la 1^{ère} fois qu'une telle remarque est évoquée par les parents. Il s'engage à en parler avec les équipes et à y réfléchir.

Le président tient aussi à préciser les critères qui ont conduit à l'organisation des emplois du temps pour les élèves du secondaire ; Les contraintes fortes qui pèsent sur la constitution des Emplois du temps sont rappelées. Notamment le nombre de salles disponibles (16 salles pour 16 divisions).

- *Allègement des EDT quotidiens des classes de 6èmes : maximum horaire à 6,5h (lorsque +de 6h/jour = EPS ou devoirs faits) ; une seule classe de 6ème a une fois cours de 16h à 17h et c'est de l'EPS- sinon fin des cours à 15h ou 16h (seulement 3h de cours de 15 à 16h sur la semaine)*
- *Le plus de cours (hors EPS) possibles le matin et en début d'après-midi : les cours de 16 à 17h concernent : le lundi 50 élèves (15%); le mardi 129 élèves (39%) ; le mercredi 25 élèves (7,5%) ; le jeudi 52 élèves (15,8%) ; le vendredi 65 élèves (19,75%)*
- *Le moins de cours possibles le mercredi AM : une partie des 1ère G (10 élèves) sont en cours de 13 à 16h, les 1ère STMG (10 élèves) ont cours de 13 à 15h et les TG ont cours (52 élèves de 13 à 15h puis 25 élèves de 15 à 17h). Aucune autre classe n'a cours le mercredi AM.*
- *Assurer autant que possible un temps de pause méridienne d'une heure à chaque élève : seuls les 1ère OPT EPS ont 1 fois/sem 30 mn pour déjeuner le mercredi (13 élèves); les terminales OPT EPS ont 2 fois/sem 30 mn pour déjeuner (10 élèves le mercredi et 12 élèves le vendredi)*

Il rappelle que seuls l'équilibre et la préservation de l'intérêt général président à la constitution des emplois du temps.

▪ Actualités de rentrée :

- Nouveau site internet : fonctionnel depuis la rentrée
- Palme d'honneur de l'AEFE : La première édition des Palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger s'est tenue le 13 mars 2025 à la Sorbonne en présence du ministre chargé des Français de l'étranger Laurent Saint-Martin, de la sénatrice Samantha Cazebonne porteuse du projet, et de Claudia Sherer-Effosse directrice générale de l'AEFE. Ce fut l'occasion de mettre en lumière les enseignants, les personnels administratifs, les responsables pédagogiques et de rappeler l'intérêt que leur porte l'institution. Elles ont été remises pour la première fois cette année et deviendront un rendez-vous annuel. 291 candidatures ont été enregistrées. Le LFIPV a reçu une Palme d'honneur pour le projet « Nabanga, un orchestre unique »
- Participation d'Ana Malia Fiakaifonou à l'Orchestre des Lycées Français du Monde
- Arrivée d'une nouvelle volontaire au mois de mai : Laura WAIA, qui travaillera sur des missions d'accompagnement des élèves.
- Projet d'extension. Toujours en cours, les premiers plans devraient arriver bientôt. Le projet avance.

VII. Sécurité et bilan de l'exercice PPMS du 24 mars 2025

Le président rappelle et présente l'existence du PPMS (plan particulier de mise en sureté) qui recense les dangers auxquels le lycée est exposé et les comportements et attitudes à développer en cas de survenue de problèmes de type sécuritaire. Il précise que ce plan est réévalué chaque année, mis à jour et soumis à la signature du poste diplomatique et de l'AEFE. Le PPMS du LFIPV est à jour.

Une parenthèse est faite sur le séisme du 17 décembre. Les bâtiments du lycée ont bien résisté et ont été expertisés plusieurs fois, ce qui a conduit à la décision d'ouverture du lycée à la rentrée, aux dates prévues. L'ensemble des travaux nécessaires ont été finalisés à temps, et complétés pour les travaux annexes lors de la dernière période de vacances.

Une cellule d'écoute et de soutien a été mise en place au lycée pendant 5 semaines. Une infirmière spécialisée a accueilli la parole des élèves et des personnels ayant manifesté le besoin de la rencontrer pour gérer le

traumatisme généré par le tremblement de terre. 24 personnes ont été vues et redirigées vers des professionnels si nécessaire. Le président remercie le comité de gestion de l'avoir suivi pour le financement de cette cellule de crise.

L'exercice PPMS du 24 mars dernier s'est bien déroulé. Un point précis sera fait sous peu en commission d'hygiène et de sécurité

VIII. Vote du budget du voyage des élèves de « Nabanga » en Australie

Dates : du 24 au 28 octobre 2024

Lieu : Brisbane, Australie

Participants : 14 élèves + 2 accompagnatrices

Encadrantes : Mme Barbara Idieder (responsable du projet) et Mme Aurélie Pham

Dates et durée

Le séjour aura lieu du 24 au 28 octobre 2024 (5 jours / 4 nuits). Départ depuis Port-Vila le 24, retour le 28

Hébergement

Le groupe sera hébergé au Brisbane City YHA, situé à proximité de Roma Street Station, en centre-ville.

L'hébergement comprend des chambres partagées avec petit déjeuner inclus ainsi qu'un repas du soir. Les autres repas seront gérés de manière autonome par les élèves (pique-niques, supermarchés).

Programme prévisionnel

- Jeudi 24 octobre - Départ de Port-Vila vers Brisbane - Arrivée, installation

- Vendredi 25 octobre - Visite du Queensland Museum et de la State Art Gallery – Balade dans le CBD

- Samedi 26 octobre - Répétition et échange musical avec la Brisbane Regional Youth Orchestra - Visite (sous réserve) du Queensland Conservatorium - Concert avec la Brisbane Regional Youth Orchestra (soir, lieu à confirmer)

- Dimanche 27 octobre

Concert pour la communauté ni-Vanuatu et pacifique (après-midi, dans une église)

(Concert solidaire au profit d'un projet communautaire à Brisbane) - Concert de l'Australian Chamber Orchestra au Queensland Performing Arts Centre (soir)

- Lundi 28 octobre - Activité de clôture ou répétition légère - Retour à Port-Vila

Budget prévisionnel

- Dépenses

Billets d'avion A/R Virgin Australia 1 128 460

Airtrain (trajet aller-retour groupe) 11 050

Hébergement (Brisbane City YHA) 465 120

Repas (pique-niques + 1 dîner inclus) 64 000

Transport local (2 grands taxis) 12 000

Assurance voyage (estimation) 48 000

Frais divers / imprévus 40 000

Total estimé 1 768 630 VT

- Financements envisagés

Une contribution familiale de 30 000 VT par élève est prévue, soit un total de 420 000 VT pour les 14 élèves.

L'Ensemble Nabanga sollicite le soutien de l'établissement pour la prise en charge des frais de transport et d'hébergement des deux accompagnatrices, soit un montant de 183 000 VT.

Le solde sera couvert par les fonds propres du projet et des actions locales de levée de fonds.

Le président précise que la ligne budgétaire prévue pour accompagner les voyages permet de couvrir largement la somme demandée pour la prise en charge des frais des accompagnateurs (183 000 VT). La part demandée aux familles est de 30000 vt.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Vote 14

XIX. Vote du budget du voyage des élèves d'EDS SVT à SANTO

Un autre budget de voyage est proposé au vote du Conseil. Il s'agit d'une sortie sur l'île de SANTO, organisée par la professeure de SVT à destination des élèves qui suivent l'EDS SVT en 1^{ère} et Terminale.

Le président précise que ce projet lui est parvenu assez tardivement et que seul le budget est présent dans les documents reçus. Le descriptif précis du séjour, ainsi que les objectifs pédagogiques sont manquants.

Cependant le président explique qu'il a tenu à présenter le projet de façon à valider sur le budget prévisionnel vu le peu de temps qu'il reste d'ici les dates du voyage. Il demande aux membres de se positionner sur cette problématique en disant qu'il comprendrait les réticences.

Des membres du conseil s'interrogent sur la rotation des classes concernant les voyages scolaires et sur le nombre de voyages prévus en 2025. Le président répond que tout enseignant peut proposer un projet de voyage. Pour cette année 2025, deux projets ont été déposés. La procédure veut qu'un accord de principe soit donné lors du dernier CE de l'année précédent le voyage aussi, il souligne le retard pris pour le voyage à Santo dont le projet vient d'être déposé.

Après discussions et échanges, il est décidé de soumettre le budget au vote du conseil, et de laisser un peu de temps à l'organisatrice pour identifier des objectifs et préciser la teneur du voyage.

Le budget prévisionnel est projeté.

La participation du lycée pour financer les frais des accompagnateurs s'élève à 140 280 VT.

La participation de familles s'élève à 30 000 VT.

Dates : 29/09 au 3/10/2025

BUDGET ELEVES PROJET SVT SANTO 2025

Postes de dépenses	Nuits 4		Jours 5	
	nombre	prix	total prévu	
vol Air Vanuatu élèves	12	28 420,00	341 040,00	
entrée Million dollars point	12	500,00	6 000,00	
entrée Matevulu Blue Hole	12	2 500,00	30 000,00	
kayak	6	5 000,00	30 000,00	
entrée Tufuntari (avec transport)	12	5 000,00	60 000,00	
Hébergement Luganville (Hibiscus Attraction Motel)	4	5 000,00	80 000,00	
Repas	12	500,00	30 000,00	
Truck	2	14 000,00	96 000,00	
intervention Blue Tree production (vidéo / montage)	2	10 000,00	20 000,00	
TOTAL DEPENSES ELEVES			693 040,00	

Postes de recettes			
participation FSEI	12 00	10 000 00	120 000 00
Fundraising et familles	12	47 753.33	573 040 00

BUDGET ACCOMPAGNATEURS PROJET SVT SANTO 2025

Postes de dépenses	Nuits 4		Jours 5	
	nombre	prix	total prévu	
vol Air Vanuatu professeurs	2	38 640,00	77 280,00	
entrée Million dollars point	2	1 000,00	2 000,00	
entrée Matevulu Blue Hole	2	2 500,00	5 000,00	
kayak	1	5 000,00	5 000,00	
entrée Tufuntari (avec transport)	2	5 000,00	10 000,00	
Hébergement Luganville (Hibiscus Attraction Motel)	1	5 000,00	20 000,00	
Repas	2	500,00	5 000,00	
Truck	2	14 000,00	16 000,00	
TOTAL DEPENSES ENSEIGNANTS			140 280,00	

Postes de recettes			
participation Etablissement pour accompagnateurs	2	70 140 00	140 280 00

Le budget est adopté.

Vote pour 13. Abstention 1

X. Questions diverses

3 questions diverses ont été transmises au président. Le président les retranscrit telles qu'il les a reçues :

- Quelle est la durée légale du temps de pause pour déjeuner à l'école pour un élève de lycée (pour la classe qui me concerne, les élèves ont 3 fois dans la semaine seulement 30 minutes pour manger)

Réponse : le président propose de faire une réponse en 2 temps :

D'abord, il pense qu'il y a une mauvaise lecture des emplois du temps. En effet, aucun élève n'a que 30 mn pour déjeuner sur 3 jours de la semaine. Seuls les 1^{ère} OPT EPS ont 1 fois/sem 30 mn pour déjeuner le mercredi (13 élèves); les terminales OPT EPS ont 2 fois/sem 30 mn pour déjeuner (10 élèves le mercredi et 12 élèves le vendredi). Dans un second temps le président cite les textes officiels qui cadrent l'organisation du temps scolaire et donc de la pause méridienne : l'article **R. 421-2 du code de l'éducation**, les établissements publics locaux d'enseignement disposent d'une autonomie qui porte notamment sur l'organisation du temps scolaire, sous réserve des dispositions de l'article R. 421-2-2 dudit code qui prévoit que « dans les collèges, la pause méridienne des élèves ne peut être inférieure à une heure trente [...], sauf dérogation accordée par le recteur d'académie [...], en cas de contraintes spécifiques ». Les établissements sont donc autonomes pour l'organisation de ce temps de pause méridienne. Ils doivent, comme dans le 1^{er} degré, prévoir 1h30 pour le collège sauf dérogation en cas de contraintes spécifiques. Notre établissement est dans ce cas-là, avec des contraintes spécifiques fortes et nous sommes autorisés à ne proposer qu'une heure en collège. Par contre, il n'y a aucun texte spécifique pour les lycées. C'est l'autonomie des établissements qui s'appliquent.

- Les douches des vestiaires sont-elles fonctionnelles ? (les élèves disent que très peu d'eau coule et qu'ils n'ont pas le temps de se doucher après le sport, difficile quand on est au lycée de 7h30 à 17h00 avec la chaleur)

Les douches fonctionnent bien, avec une pression suffisante. Un test a été fait ce jour avec notre agent chef de maintenance. Aucun problème n'a été constaté. L'agent a signalé tout de même que beaucoup d'élèves « s'amuse » à fermer une vanne d'eau ce qui empêche parfois l'arrivée de l'eau.

Le président s'engage à alerter les professeurs d'EPS sur le manque de temps dont disposent les élèves pour se doucher, afin de trouver une solution.

- Est-ce que l'interdiction des smartphones au collège est envisagée comme dans les établissements en France ?

Cette interdiction est déjà de mise dans notre établissement. Notre règlement intérieur voté en décembre dernier précise en son chapitre II paragraphe 5 : *L'usage du téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement jusqu'à la classe de troisième. Il doit alors être éteint et rangé dans le sac. En cas de nécessité, les élèves peuvent contacter leurs responsables légaux par l'intermédiaire de la vie scolaire ou du secrétariat. A partir de la classe de seconde, les élèves sont autorisés à utiliser leur téléphone dans la cour de récréation. Cet usage ne doit pas interférer avec le bon déroulement des cours.* Le président précise qu'une expérimentation est en cours en France visant à faire déposer par les élèves les téléphones dans des casiers prévus à cet effet à l'entrée du collège. On ne sait pas si cette expérimentation sera étendue à tous les établissements à la rentrée prochaine.

Séance levée à 19h25

Secrétaire de séance
Vincent BARAUD



Le Président
Francis BAQUIE

